

SICTOM DE LA RÉGION DE CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE

Rapport d'activité 2015



**Z.I. Saint-Barthélemy - BP 97
45 110 CHATEAUNEUF SUR LOIRE**

Tél: 02 38 59 50 25

Courriel : sictom@sictom-chateauneuf.fr

Table des matières

1. PRÉSENTATION	4
1.1. HISTORIQUE	4
1.2. CARTE DES COLLECTIVITÉS MEMBRES	4
1.3. L'ORGANISATION DU SICTOM DE LA RÉGION DE CHÂTEAUNEUF-SUR-LOIRE	5
2. SERVICES EN PLACE	6
2.1. LES ORDURES MÉNAGÈRES	6
2.2. LES DÉCHÈTERIES	7
2.3. LE TRI	9
2.4. LES PROFESSIONNELS ET ADMINISTRATIONS	9
2.5. SYNTHÈSE	10
3. INDICATEURS TECHNIQUES	11
3.1. ORDURES MÉNAGÈRES	11
3.2. DÉCHÈTERIES	12
3.3. COLLECTE SÉLECTIVE	14
3.4. SYNTHESE	15
4. INDICATEURS FINANCIERS	18
4.1. COMPTE ADMINISTRATIF 2015	18
4.2. COUTS, PRODUITS DU SERVICE ET BESOIN DE FINANCEMENT (SELON LA MÉTHODE COMPTA COUTS ® - ADEME)	18
4.3. COUTS AIDÉS TTC PAR FLUX (COUTS À LA CHARGE DE LA COLLECTIVITÉ) (SELON LA MÉTHODE COMPTA COUTS ® - ADEME)	19
5. LE SICTOM ET L'EMPLOI	20
6. ACCUEIL ET COMMUNICATION	21
6.1 ACCUEIL ET GESTION DU FICHIER DES USAGERS	21
6.2 COMMUNICATION AUX USAGERS	21
7. PREVENTION / REDUCTION DES DECHETS	22
8. MODE DE FINANCEMENT	22

1. PRÉSENTATION

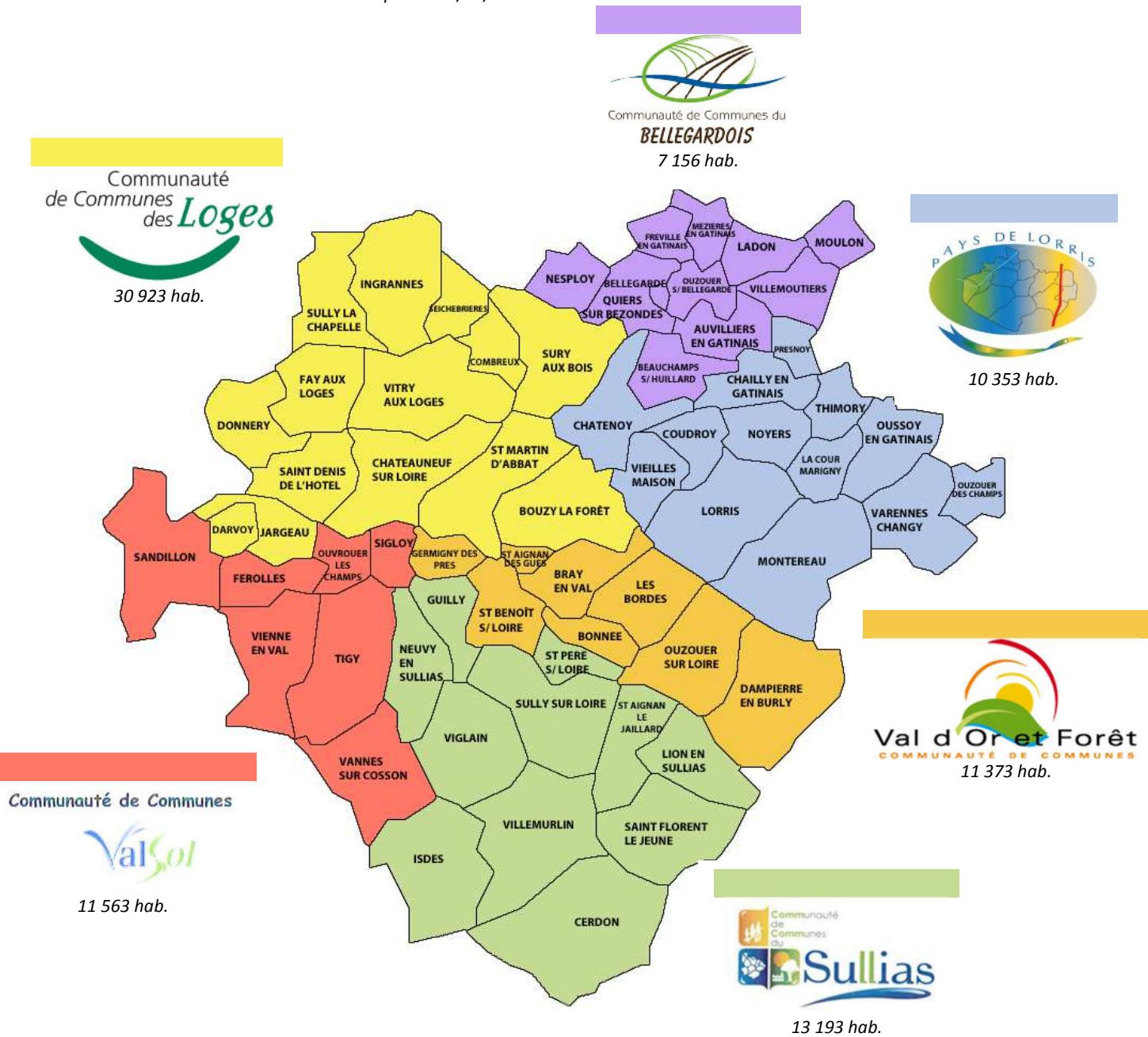
1.1. HISTORIQUE

Le SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) de la région de Châteauneuf-sur-Loire a été créé en 1976. Il regroupe 84 561 habitants regroupés au sein de 6 communautés de communes lui ayant transféré la compétence collecte et traitement des déchets ménagers.

Depuis 1994, la compétence Traitement a été transférée au SYCTOM de Gien-Châteauneuf-sur-Loire. Ce syndicat résulte du regroupement du SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire et du SMICTOM de la région de Gien. Il assure la gestion de l'unité de valorisation énergétique d'Arrabloy ainsi que de l'installation de stockage de déchets non dangereux de Saint Aignan des Gués et du centre de transfert de Saint Aignan des Gués.

1.2. CARTE DES COLLECTIVITÉS MEMBRES

Données INSEE avec double compte au 01/01/2015



1.3.L'ORGANISATION DU SICTOM DE LA RÉGION DE CHÂTEAUNEUF-SUR-LOIRE



11
délégués

8
délégués

13
délégués

11
délégués

14
délégués

7
délégués

A ces 64 délégués titulaires désignés par les Communautés de Communes s'ajoutent 64 délégués suppléants.



Les 64 délégués siègent au sein du comité syndical (assemblée délibérante du SICTOM). Ils élisent le Président, les Vice-présidents et les membres du bureau.

Le Président et les Vice-présidents ont la charge de l'exécution des décisions du comité syndical.

Le Bureau et les commissions préparent les dossiers présentés au comité syndical.

22 délégués du SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire siègent au SYCTOM de Gien/Châteauneuf-sur-Loire.



Assemblée délibérante constituée de 44 délégués.



22 délégués du SMICTOM de la région de Gien.

2. SERVICES EN PLACE

2.1. LES ORDURES MÉNAGÈRES

2.1.1. LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

La collecte des ordures ménagères est assurée soit :

- En porte-à-porte une fois par semaine avec mise à disposition de bacs individuels équipés d'une puce électronique (35 442 bacs en place au 31/12/2015),
- En apport volontaire avec mise à disposition d'un badge d'accès aux colonnes enterrées et semi-enterrées (5 040 badges attribués au 31/12/2015).

Répartition des bacs par type d'usagers :

Catégorie	Nombre
Particuliers disposant d'un bac individuel et/ou d'un badge	36 901 foyers
Particuliers ayant accès à un bac collectif	1 023 logements
Administrations dotées (Redevance spéciale)	363 adresses
Professionnels dotés	1 056 entités

87 colonnes enterrées et semi-enterrées de 5 m³ avec contrôle d'accès ont été installées entre 2013 et 2015 pour permettre le dépôt des ordures ménagères des usagers.

2.1.2. LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

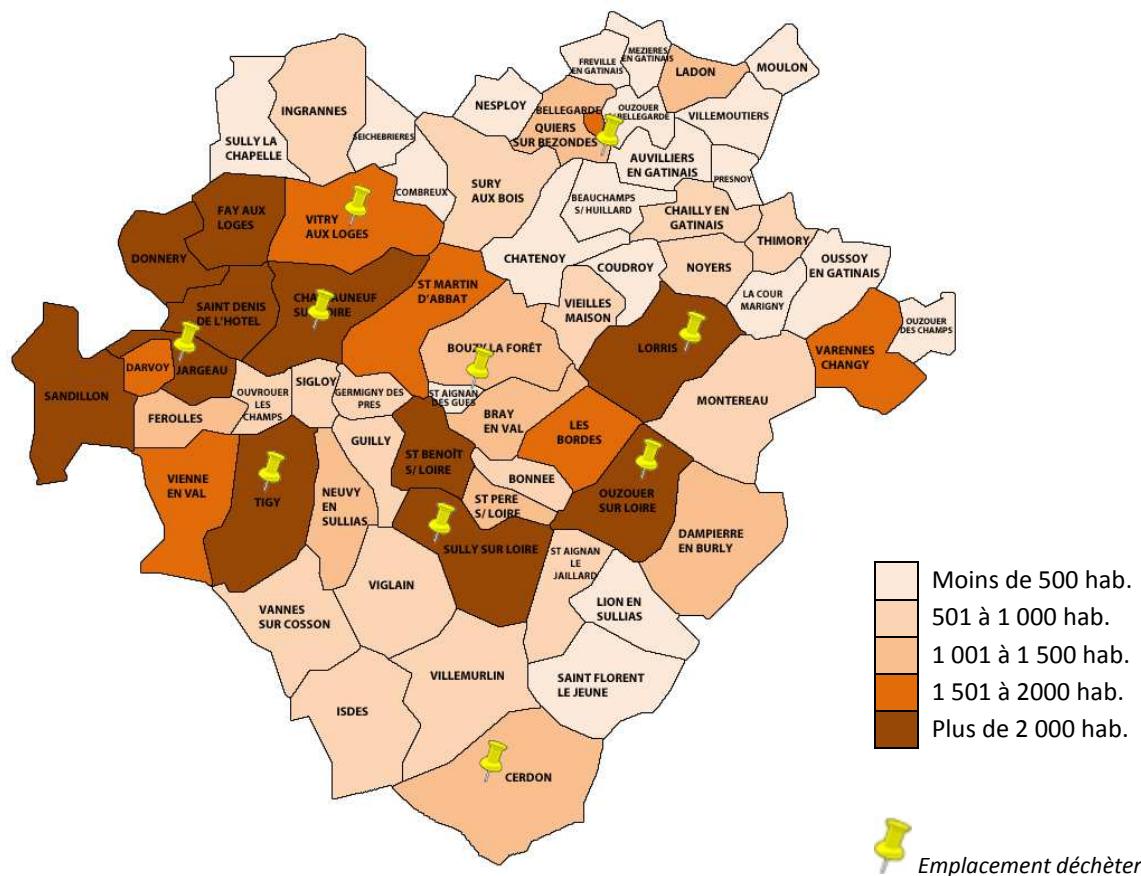
Les ordures ménagères sont acheminées sur l'unité de valorisation énergétique d'Arrabloy, pour être valorisées énergétiquement.

2.2. LES DÉCHÈTERIES

2.2.1. LOCALISATION ET HORAIRES (MODIFIÉS DEPUIS LE 1^{ER} MARS 2016)

Lieux	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Châteauneuf sur Loire Jargeau Lorris Ouzouer sur Loire Sully sur Loire	9h30-12h30 13h-17h	9h30-12h30 13h-17h	13h-17h	9h30-12h30 13h-17h	9h30-12h30 13h-17h
Quiers sur Bézonde Tigy Vitry aux Loges Saint Aignan des Gués	9h30-12h30 13h-17h	14h à 18h uniquement du 1 ^{er} avril au 31 octobre	-	14h-17h	9h30-12h30 13h-17h
Cerdon	9h30-12h30 13h-17h	-	-	14h-17h	9h30-12h30 13h-17h

2.2.2. LOCALISATION DES DÉCHÈTERIES AU REGARD DE LA POPULATION PAR COMMUNE INSEE 2013



2.2.3. DESTINATION DES DÉCHETS

Réemploi



RÉUTILISATION
RÉEMPLOI

Emmaüs Ormes

Recyclage



MÉTAUX



AMEUBLEMENT



BOIS



CARTONS



DEEE

Plateforme Véolia
Lorris



PNEUMATIQUES

Eco-mobilier



RADIOGRAPHIES

Plateforme Veolia
Lorris

Centre de Tri
Véolia Lorris

Démantèlement
par Ecologic

Aliapur

Argentia pour
valorisation
matière

Valorisation organique



DÉCHETS VERTS

Plate-forme Veolia
de Saint Aignan
des Guès

Incinération avec valorisation énergétique



DÉCHETS DIFFUS
SPECIFIQUE (DDS)



TOUT-VENANT
INCINÉRABLE

Martin
Environnement à
Chevilly et/ou Eco
DDS

Unité de
Valorisation
Energétique
d'Arrabloy

Enfouissement



DÉBLAIS / GRAVATS



TOUT-VENANT
NON-INCINÉRABLE

Centre de stockage
Saint Aignan des
Guès

Centre de stockage
Saint Aignan des
Guès

2.2.4. OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

En 2015, le SICTOM a organisé des collectes exceptionnelles :

- Collecte de souches dont l'envergure totale est inférieure à 1,50 m du 13 au 14 mars sur la déchèterie de Lorris, du 27 au 28 novembre sur la déchèterie de Jargeau.
- Collecte de pneus sur du 13 au 14 mars sur la déchèterie de Lorris, 4 avril sur les déchèteries de Cerdon et Vitry-aux-Loges, 10 octobre sur la déchèterie de Quiers-sur-Bezonde, 27 et 28 novembre sur la déchèterie de Jargeau.

2.3. LE TRI

La collecte sélective du verre, des journaux et magazines et des emballages est réalisée en apport volontaire :

- Verre : 212 colonnes de 4 m³, 4 colonnes enterrées de 4 m³,
- Journaux et magazines : 198 colonnes de 4 m³,
- Emballages : 264 colonnes de 4 m³, 3 colonnes enterrées de 5 m³.

La collecte sélective des emballages sur la ville de Châteauneuf-sur-Loire (8 048 hab.) est effectuée en porte-à-porte, dans des bacs à couvercle jaune de 50 à 340 litres, 1 fois par semaine.

2.4. LES PROFESSIONNELS ET ADMINISTRATIONS

La dotation en bacs et en volume est libre pour la collecte des déchets assimilables aux ordures ménagères.

Pour le dépôt en déchèterie, les professionnels et les administrations ont accès selon deux systèmes :

- **Les déchets banals** : accès réservé aux entités munies d'une carte préalablement acquise auprès du SICTOM. En 2015 cette carte coûtait 270 euros et permettait 12 dépôts d'un volume limité à 2 m³ par apport.
Le dépôt des cartons est gratuit depuis le 1er janvier 2013.
- **Les déchets toxiques** : accès réservé aux professionnels munis d'une carte d'adhésion annuelle (année civile). Cette carte coûtait 150 euros en 2015 et permettait un dépôt hebdomadaire plafonné à 60 litres.

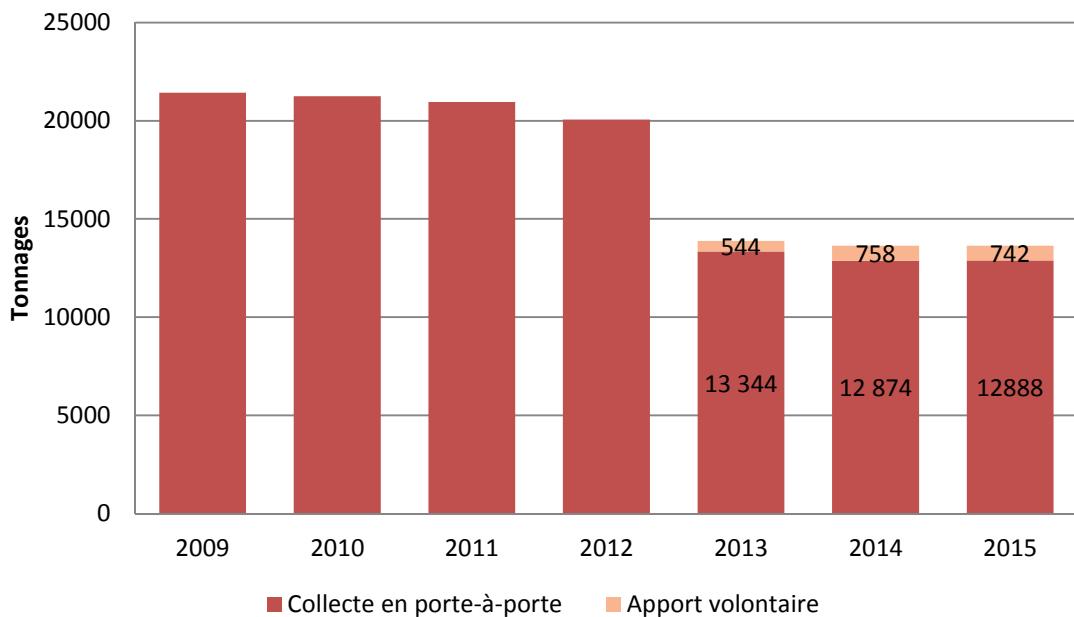
2.5. SYNTHÈSE

Compétence	Mode de collecte	Contenants	Fréquence de collecte	Population concernée	Mode d'exploitation
Collecte des ordures ménagères	Porte à porte	Bacs individuels de 80 à 660 litres équipés d'une puce	1 fois par semaine	35 665 bacs en place au 31/12/2015	Prestation privée (SEMAER)
	Apport volontaire	78 colonnes enterrées et semi-enterrées 5m ³ avec contrôle d'accès	-	4 483 usagers disposant d'un badge d'accès au 31/12/2015	Prestation privée (SEMAER)
Collecte sélective du verre	Apport volontaire	212 colonnes aériennes 4 m ³ + 4 colonnes enterrées 4 m ³	-	84 561 hab.	Prestation privée (SEMAER)
Collecte sélective des journaux magazines	Apport volontaire	198 colonnes aériennes 4 m ³ + 1 colonne enterrée 5 m ³	-	84 561 hab.	Prestation privée (SEMAER)
Collecte sélective des emballages	Apport volontaire	264 colonnes aériennes 4 m ³ + 3 colonnes enterrées 5 m ³	-	76 513 hab.	Prestation privée (SEMAER)
Collecte des encombrants	Porte à porte	Bacs à couvercle jaune de 50 à 340 litres	1 fois par semaine	2 505 bacs en place au 31/12/2015 (8 048 hab. - Commune de Châteauneuf-sur-Loire)	Prestation privée (SEMAER)
	Ponctuel sur appel	-	-		Régie
Déchèteries	Apport volontaire	10 déchèteries	-	84 561 hab.	Prestation privée pour le bas de quai (VEOLIA) – Régie pour le haut de quai (Gardiennage)

3. INDICATEURS TECHNIQUES

3.1. ORDURES MÉNAGÈRES

3.1.1. TONNAGES COLLECTÉS



3.1.2. QUANTITÉS COLLECTÉES EN KG/HAB./AN

	2011	2012	2013	2014	2015
Moyenne SICTOM	262	251	167	162	161
Moyenne Loiret	249	242	228	nd	nd
Moyenne nationale	288	nd	nd	nd	nd
<i>nd : non disponible</i>					

3.1.3. TAUX DE PRÉSENTATION DES POUBELLES EN 2015 POUR LES PARTICULIERS DOTÉS

	Nombre	Pourcentage
Moins d'une fois par mois	6 272	18,86 %
Une fois par mois	3 423	10,29 %
Une fois sur trois	7 101	21,35 %
Toutes les deux semaines	8 207	24,68 %
Deux fois sur trois	5 289	15,90 %
Une fois par semaine	2 962	8,91 %
Total	33 254	100 %

3.2.DÉCHÈTERIES

3.2.1. TONNAGES COLLECTÉS

	Tonnages 2015	Évolution 2014/2015	Production en kg/hab./an	Rappel tonnages 2014
Cartons	613,30	-2,9%	7,25	631,72
Ferrailles	906,30	10,6%	10,72	819,52
Tout-venant	7 056,10	-1,5%	83,44	7 162,75
Tout-venant incinérable	416,60	22,3%	4,93	340,70
Bois	307,76	- 50,4% *	3,64	620,83
Gravats	3 508,25	- 14,1%	41,49	4 083,00
Végétaux	7 687,46	- 15,1%	90,91	9 055,01
Meubles	546,42	184,5% *	6,46	192,04
Huile de vidanges	27,14	2,6%	0,32	26,46
Déchets ménagers spéciaux	111,09	8,4%	1,31	102,48
Déchets d'équipements électriques ou électroniques	754,85	8,9%	8,93	693,03
Piles	4.353	-27,2%	0,05	5,98
Batteries	1.745	279,3%	0,02	0,46
Radiographies médicales	0,60	35,7%	0,01	0,442
Textiles	79,49	-	0,94	86,00
Souches	22,88	29,6%	0,27	32,51
Pneus	11,40	4,3%	0,12	10,93
Total déchèteries	22 055,74	-7,6%	260,83	23 863,86

* Evolutions significatives dues au remplacement des bennes bois par des bennes Meubles sur les déchèteries de Châteauneuf-sur-Loire et Lorris le 1^{er} juillet 2014 et Jargeau le 2 novembre 2014.

3.2.2. TONNAGES PAR MATERIAU ET PAR DÉCHÈTERIE (HORS DÉCHETS SPÉCIAUX)

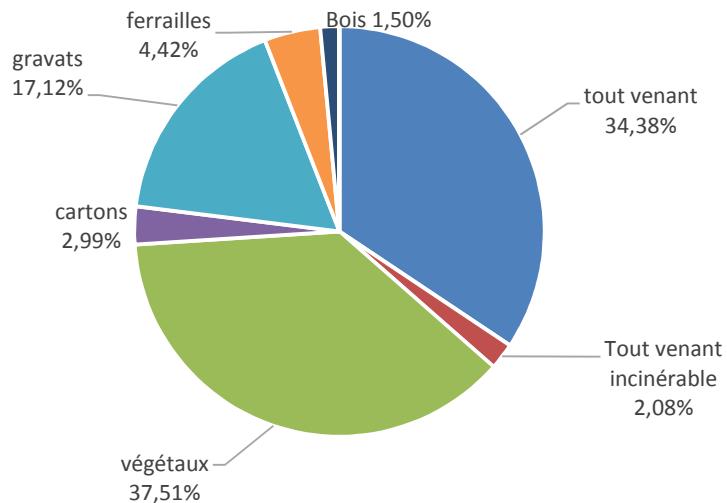
BILAN	Tout venant	Tout venant incinérable	Végétaux	Cartons	Gravats	Meubles	Ferrailles	Bois	TOTAL	Evolution 2014/2015
Jargeau	1 152		1 466	120	732	186	152		3 808	-13,1%
Châteauneuf	1 285		1 397	120	773	189	129		3 893	-0,76%
Ouzouer	955		649	46			44		1 694	3,04%
Sully	979		816	84	400		112		2 391	-14,18%
Lorris	522	234	993	67	391	171	160	162	2 700	-2,49%
Tigy	577		503	49	359		46		1 534	-15,34%
Cerdon	190		188	17	91		23		509	-13,58%
Quiers	488		402	45	203		84		1 222	-19,23%
Vitry	228	182	503	33	308		95	146	1 495	1,42%
St Aignan	554		484	31	250		60		1 379	-12,39%
Sandillon *	125		283						408	-6,42%
TOTAL	7 055	416	7 684	612	3 507	546	905	308	21 033	-8,17 %

* Bennes mises à la disposition des usagers de Sandillon uniquement le lundi après-midi à proximité des ateliers municipaux.

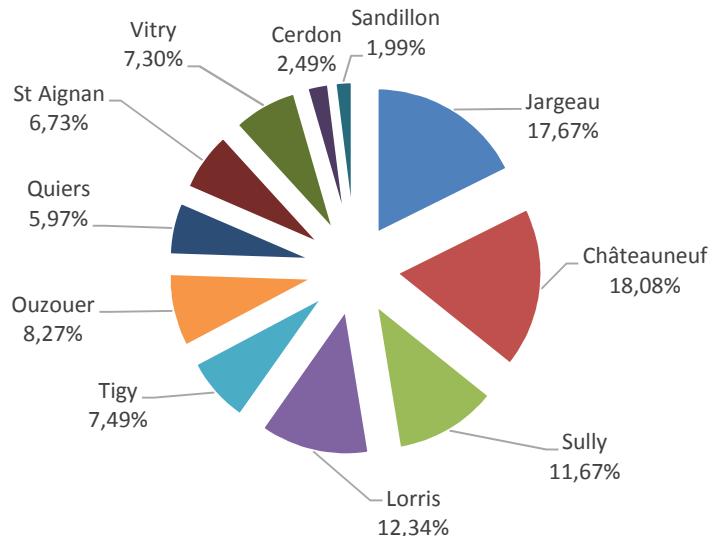
3.2.3. FRÉQUENTATION DES DÉCHÈTERIES PAR SITE EN NOMBRE D'USAGERS

	2015	2014	Évolution 2014/2015	Part du total
Châteauneuf-sur-Loire	49 457	51 414	-3,8%	20,60%
Jargeau	40 872	48 595	-15,9%	17,02%
Lorris	35 828	36 902	-2,9%	14,92%
Sully-sur-Loire	24 974	27 686	-9,8%	10,40%
Ouzouer-sur-Loire	21 687	22 369	-3,0%	9,03%
Saint-Aignan-des-Gués	15 407	16 929	-9,0%	6,42%
Vitry-aux-Loges	15 002	17 111	-12,3%	6,25%
Tigy	14 856	15 646	-5,0%	6,19%
Quiers-sur-Bézonde	14 130	15 291	-7,6%	5,88%
Cerdon-du-Loiret	7 898	6 926	14,0%	3,29%
TOTAL ANNUEL	240 111	258 869	-7,2%	100%

3.2.4. RÉPARTITION DES TONNAGES PAR MATÉRIAUX



3.2.5. RÉPARTITION DES TONNAGES PAR DÉCHÈTERIES



3.3.COLLECTE SÉLECTIVE

3.3.1. TONNAGES COLLECTÉS PAR MODE DE COLLECTE ET PAR MATÉRIAUX

Matériaux	Tonnages 2015	Évolution 2014 / 2015	Production en kg/hab./an	Taux d'erreurs
Verre Collecte en apport volontaire	2 924,82	-0,6 %	34,59	-
Journaux et magazines Collecte en apport volontaire	1 837,06	-2,7 %	21,72	5,06 %
Emballages Collecte en apport volontaire (76 513 hab.)	1 444,60	3,4 %	17,08	35,88 %
Emballages Collecte en porte-à-porte (8 048 hab.)	212,36	-7,5 %	26,39	23,94 %
TOTAL COLLECTE SELECTIVE	6 418,84	-0,6 %	75,91	

3.3.2. BILAN DE LA COLLECTE SÉLECTIVE PAR MATÉRIAUX

Matériaux	Tonnages recyclés	Évolution 2014/2015	Production en kg/hab./an
Acier	117,91	-44 %	1,39
Aluminium	5,56	-36 %	0,07
Cartonnettes	298,64	-27 %	3,53
Cartons de déchèteries	539,2	-2 %	6,38
Briques alimentaires	103,88	-29 %	0,87
Flacons plastiques	395,86	-3 %	4,56
Journaux-magazines	1 776,56	-8 %	19,32
Verre	2 898,5	3 %	35,32
Gros Magasin (papier carton déclassé)	164,27	-33 %	1,31
Refus	667,018	8 %	8,55
TOTAL (hors refus)	6 151,35	-6 %	77,55
Ferrailles Déchèteries	906,30	11 %	10,72

3.4. SYNTHESE

3.4.1. LES MODALITES D'EXPLOITATION

	Activité	Mode d'exploitation	Titulaire du contrat	Début contrat	Fin contrat
Collecte	Collecte en porte-à-porte et en apport volontaire des déchets ménagers et assimilés	Marché de services	SEMAER	29/01/2013	31/01/2018 (31/01/2020 si reconductions)
	Déchèteries (Bas de quai)	Marché de services	VEOLIA	29/01/2013	28/01/2018 (28/01/2020 si reconductions)
	Déchèteries (Haut de quai)	Régie directe par le SICTOM	/	/	/
Déchèterie	Transport et traitement des déchets dangereux spéciaux des déchèteries	Marché de services	MARTIN Environnement	29/01/2013	28/01/2018 (28/01/2020 si reconductions)
	Tri des déchets recyclables	Marché de services	SOCCOIM – VEOLIA	29/01/2013	28/01/2018 (28/01/2020 si reconductions)
	Maintenance et lavage des colonnes enterrées et semi-enterrées	Marché de services	CITEC Environnement	02/08/2012	02/08/2016
Tri	Maintenance et gestion du parc de bacs individuels	Marché de services	PLASTIC OMNIUM Systèmes Urbains	08/08/2012	31/12/2015
	Lavage des colonnes aériennes TRI	Marché de services	DECAP Express	22/04/2013	31/12/2015
	Maintenance des colonnes aériennes TRI	Marché de services	SEP Environnement	22/04/2013	31/12/2015
Pré-collecte	Fourniture et maintenance d'un logiciel de gestion du parc de contenants et de la facturation	Marché de services	STYX	03/08/2012	15/07/2016
Gestion					

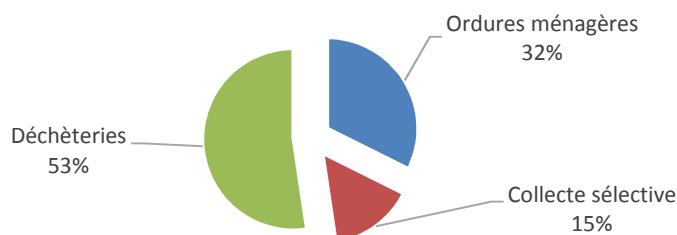
CONTRATS REP (RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR)

Filière	Eco-organisme	Début contrat	Fin contrat
Emballages	Eco-Emballages	01/01/2011	31/12/2016
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	OCAD3E / Ecologic	01/01/2015	31/12/2020
Papiers	ECOFOLIO	01/01/2013	31/12/2016
Déchets Diffus Spéciaux (DDS)	Eco-DDS	01/11/2013	-
Mobilier	Eco-Mobilier	01/05/2014	-

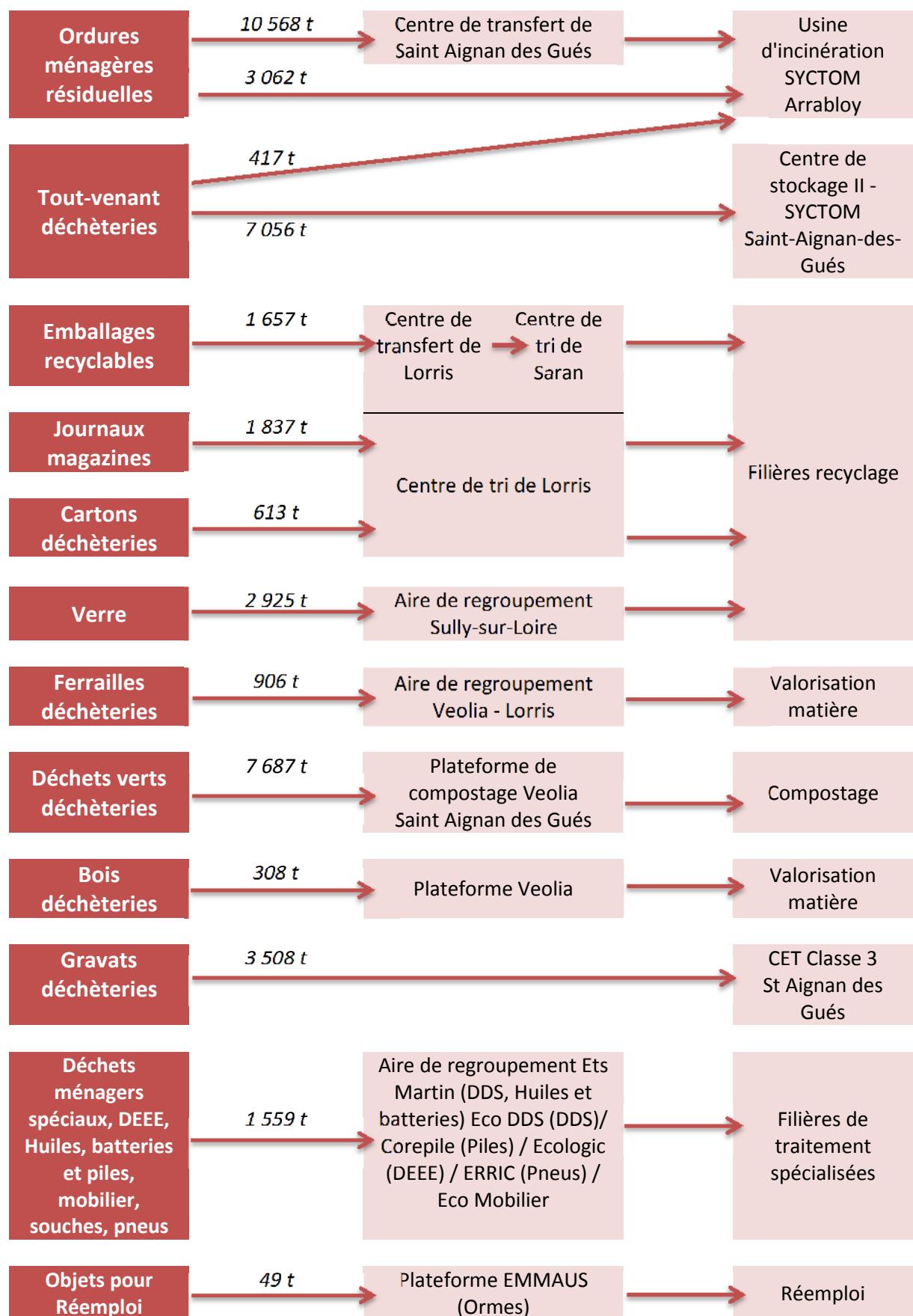
3.4.2. TONNAGES COLLECTÉS TOUS FLUX

Matériaux	Tonnages 2015	Évolution 2014/2015	Production en kg/hab./an
ORDURES MÉNAGÈRES			
Collecte en porte-à-porte	12 888,09	-	-
Collecte en apport volontaire	742,06	-	-
TOTAL ORDURES MÉNAGÈRES	13 630,15	-0,02%	161,19
COLLECTE SELECTIVE			
EMBALLAGE – collecte en porte-à-porte (8 048 hab.)	212,36	-7,5%	26,39
EMBALLAGE – collecte en apport volontaire (76 513 hab.)	1 444,60	3,4%	17,08
PAPIER – collecte en apport volontaire	1 837,06	-2,7%	21,72
VERRE – collecte en apport volontaire	2 924,82	-0,6%	34,59
TOTAL COLLECTE SÉLECTIVE	6 418,84	-0,6%	75,91
DÉCHÈTERIES			
Cartons	613,30	-2,9%	7,25
Ferrailles	906,30	10,6%	10,72
Tout-venant	7 056,10	-1,5%	83,44
Tout-venant incinérable	416,60	22,3%	4,93
Bois	307,76	-50,4%	3,64
Gravats	3 508,25	-14,1%	41,49
Végétaux	7 687,46	-15,1%	90,91
Mobiliers	546,42	184,5%	6,46
Huile de vidanges	27,14	2,6%	0,32
Déchets ménagers spéciaux	111,09	8,4%	1,31
Déchets d'équipements électriques ou électroniques	754,85	8,9%	8,93
Piles	4,353	-27,2%	0,05
Batteries	1,745	279,3%	0,02
Radiographies médicales	0,60	35,7%	0,01
Textiles	79,49	-	0,94
Souches	22,88	29,6%	0,27
Pneus	11,40	4,3%	0,13
TOTAL DÉCHÈTERIES	22 055,74	-7,6%	260,83
Réemploi (Local Objets)	49,04	7%	0,58
TOTAL GLOBAL	42 153,76	-4,2%	498,50

3.4.3. RÉPARTITION DES TONNAGES PAR TYPE DE COLLECTE



3.4.4. SCHEMA D'ORGANISATION DE LA GESTION DES DECHETS



4. INDICATEURS FINANCIERS selon la méthode Compta Coûts ® - ADEME

4.1.COMpte ADMINISTRATIF 2015

2015 Fonctionnement	Montant € TTC	Coût € TTC / habitant	Part du budget	Évolution montant 2014/2015
Prestations Collecte /Tri	3 202 511,46	37,87	29,35%	-3,48%
Prestations Pré-collecte	285 805,00	3,38	2,62%	-26,78%
Contributions SYCTOM	5 765 578,32	68,18	52,83%	2,96%
Frais de personnel	788 619,47	9,33	7,23%	4,25%
Frais financiers	112 125,26	1,33	1,03%	-8,60%
Amortissements	501 376,42	5,93	4,59%	2,65%
Autres dépenses	256 724,85	3,04	2,35%	-26,92%
TOTAL DEPENSES	10 912 740,78	129,05	100,00%	-1,04%
TEOM + contributions	9 252 616,52	109,42	71,03%	0,90%
Redevance spéciale + cartes	386 015,96	4,56	2,96%	-15,67%
Soutiens Eco-Organismes	1 132 802,47	13,40	8,70%	15,92%
Revente matériaux	522 110,47	6,17	4,01%	-8,29%
Excédent reporté	1 561 284,15	18,46	11,99%	16,26%
Autres Recettes	171 171,89	2,02	1,31%	-62,03%
TOTAL RECETTES	13 026 001,46	154,04	100,00%	0,45%

4.2.COUTS, PRODUITS DU SERVICE ET BESOIN DE FINANCEMENT (selon la méthode Compta Coûts ® - ADEME)

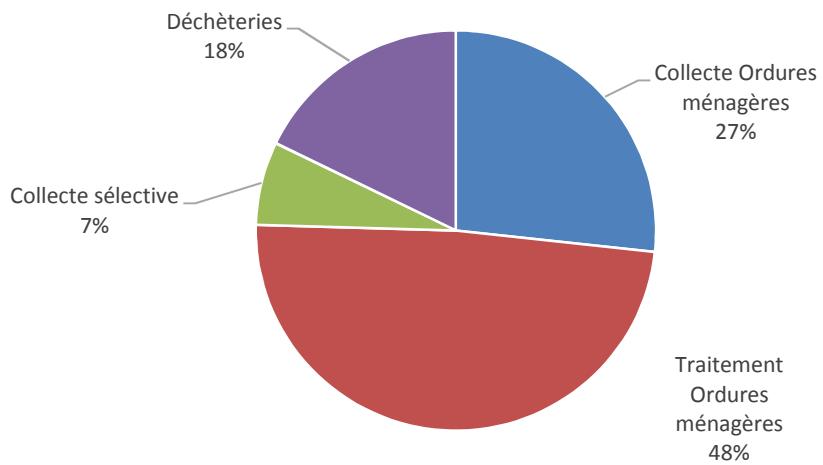
Charges	€ arrondis	€ habitant
Charges fonctionnelles	644 554	7,6
Charges techniques		
Prévention/Pré-collecte/Collecte	3 728 003	44,1
Transport	496 547	5,9
Traitement	5 813 048	68,7
TVA acquittée	934 750	11,1
TOTAL	11 616 903	137,4
Produits		
Recettes industrielles	597 236	7,1
Soutiens	924 208	10,9
Subventions	189 068	2,2
TOTAL	1 710 512	20,2
Financement		
Contributions	9 265 697	109,6
Redevance spéciale	427 739	5,1
TOTAL	9 693 435	114,6

4.3.COUTS AIDÉS TTC PAR FLUX (COUTS A LA CHARGE DE LA COLLECTIVITÉ) (selon la méthode Compta Coûts® - ADEME)

Coûts aidés = Totalité des charges – Soutiens des éco-organismes – Subventions – Recettes industrielles

	€ / tonne	€ / habitant
Ordures ménagères	543	87,5
Dont collecte et charges fonctionnelles	190	30,7
Dont traitement	353	56,8
Collecte sélective – VERRE	57	2,0
Collecte sélective – JOURNAUX	24	0,5
Collecte sélective – EMBALLAGES	275	5,4
Déchèteries	80	20,8
Encombrants	n.c.	0,01
Passif (<i>emprunt décharges</i>)	n.c.	0,5
TOUS FLUX	234	116,7

Coût aidé TTC / habitant



5. LE SICTOM ET L'EMPLOI

Missions	Employeur	Nombre d'emplois
Accueil des usagers, communication, prévention, services administratifs et techniques	SICTOM	11,81
Service déchèteries	SICTOM	11,78
Exploitation des déchèteries (Bas de quai)	VEOLIA	6,75
Exploitation des déchèteries (Déchets dangereux)	Martin Environnement VEOLIA (Lorris)	0,18 1,5
Tri des matériaux recyclables	VEOLIA (Orvade, Saran) VEOLIA (Transfert Lorris)	5,8 0,31
Maintenance du parc de bacs individuels	PLASTIC OMNIUM	1
Collecte porte à porte (Chauffeurs-ripeurs)	SEMAER	21
Collecte apport volontaire	SEMAER	5
Collecte (Chef d'équipe et mécaniciens)	SEMAER	4
TOTAL		69,13*

* ETP : Équivalent Temps Plein

- Sont recensés ici uniquement les personnels affectés à la gestion des déchets du SICTOM
- Ne sont pas recensés ici : les encadrants des prestataires, les emplois liés aux activités du SYCTOM à savoir le transfert, l'incinération et l'enfouissement ainsi que les emplois dans les filières de recyclage ou chez les éco-organismes et leurs sous-traitants.

6. ACCUEIL ET COMMUNICATION

6.1 ACCUEIL ET GESTION DU FICHIER DES USAGERS

En 2015, les agents du SICTOM chargés de l'accueil physique et téléphonique ainsi que de la gestion du fichier des usagers ont géré :

- près de 25 000 appels téléphoniques entrants auxquels s'ajoutent 830 accueils physiques.

La prise en compte des demandes des usagers a notamment généré 2 990 interventions sur le parc de bacs réparties de la manière suivante :

- 1 205 livraisons de bacs suite à emménagement,
- 1 249 échanges de bacs (modification de volume),
- 246 retraits de bacs suite à déménagement ou changement de mode de collecte,
- 290 réparations ou remplacements suite à des casses ou vols de bacs.

6.2 COMMUNICATION AUX USAGERS

6.2.1 LE JOURNAL DU SICTOM

En distribution dans l'ensemble des boîtes aux lettres, y compris celles disposant d'un autocollant stop pub : 2 numéros en 2015.



N° 10



N°11

6.2.2 ETAT D'UTILISATION DU SERVICE

L'ensemble des usagers particuliers du SICTOM de Châteauneuf-sur-Loire disposant d'une poubelle et/ou d'une carte d'accès sur une colonne enterrée ont reçu début 2015 un état récapitulatif de l'utilisation du service de collecte et d'élimination des ordures ménagères sur l'année 2014.

6.2.3 SENSIBILISATION EN PORTE-A-PORTE

Des opérations en porte-à-porte ont eu lieu, en collaboration avec les bailleurs sociaux et les mairies afin de sensibiliser les usagers sur l'utilisation des équipements de collecte (ordures ménagères et collecte sélective).

Dans le cadre du suivi de la collecte des emballages sur Châteauneuf-sur-Loire, des sensibilisations en porte-à-porte ont lieu régulièrement afin d'améliorer la qualité du tri.

6.2.4 ANIMATIONS SCOLAIRES

L'animatrice du SICTOM intervient auprès des scolaires du territoire tout au long de l'année afin de les sensibiliser à la gestion des déchets : tri, compostage, réduction à la source.

7. PREVENTION / REDUCTION DES DECHETS

Dans le cadre du programme local de prévention signé avec l'ADEME, en 2015, le SICTOM a remis 220 composteurs individuels aux usagers.

Trois espaces pour le compostage collectif des biodéchets en pied d'immeuble font l'objet d'une expérimentation après une sensibilisation importante des usagers.

Par ailleurs, le SICTOM a mis à disposition 7 925 gobelets réutilisables à destination des associations du territoire.

8. MODE DE FINANCEMENT

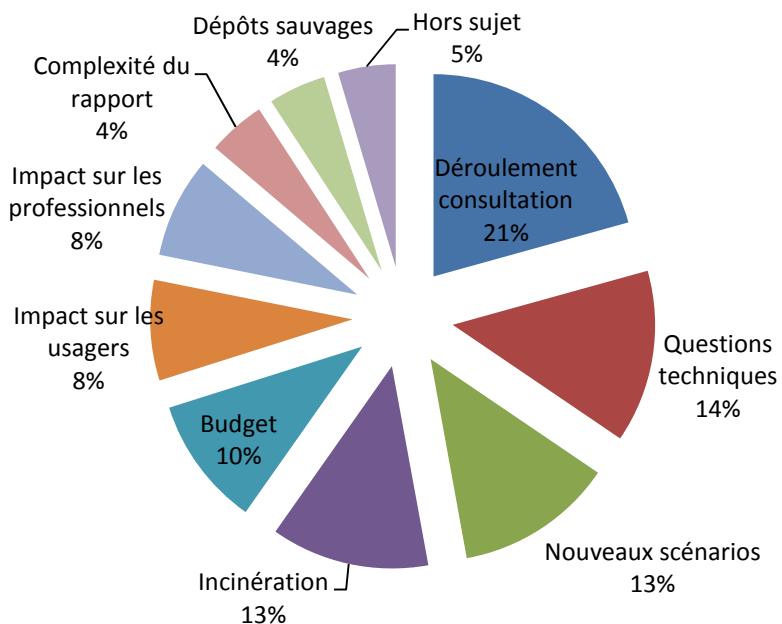
8.1. CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS

Par délibération en date du 9 février 2015, le comité syndical du SICTOM a décidé l'organisation d'une consultation publique en vue de la mise en œuvre d'une tarification incitative pour le financement du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Une première période de consultation a eu lieu du 2 avril au 15 juin 2015 pour les élus du territoire. Les 128 délégués titulaires et suppléants du SICTOM, les 64 maires des communes, les 6 Présidents des Communautés de Communes, les 3 sénateurs, les 3 députés et les 8 conseillers départementaux

ont reçu le rapport de consultation en version papier, les 1002 adjoints et conseillers municipaux ont reçu le rapport en format numérique.

Voici la répartition des contributions en fonction des sujets abordés :



Le rapport de consultation version usagers ainsi que le registre des questions et des réponses des élus ont été adoptés lors du comité syndical du 15 juin 2015 par 55 voix pour, 0 contre et 1 abstention.

La deuxième période de consultation, à destination des usagers, a eu lieu du 1^{er} juillet au 30 septembre 2015.

Le journal du SICTOM de Châteauneuf-sur-Loire n° 9, en distribution dans l'ensemble des boîtes aux lettres des usagers entre le 1^{er} et le 5 juillet 2015, contenait des informations sur la tarification incitative et sur le lancement d'une consultation publique.

Un simulateur en ligne était disponible sur le site internet du SICTOM, le rapport de consultation était en téléchargement et une version papier ainsi qu'un registre de question étaient disponibles dans les 64 mairies et les 6 communautés de communes.

Consultation du site internet sur le sujet de la consultation publique :

Page dédiée à la consultation publique	3 639 vues uniques	7520 vues en totalité
Simulateur en ligne	2 600 vues uniques	3 692 vues en totalité

Au terme de la consultation publique, le SICTOM de Châteauneuf-sur-Loire a enregistré 641 contributions réparties comme-ci :

- 381 courriels
- 43 courriers
- 217 observations écrites sur les registres

Répartition des contributions des usagers par sujet :

Des contributions-type et questions –type ont été établies à partir des 641 contributions reçues. Les questions et contributions dont la fréquence est la plus grande sont les suivantes :

Question	Nombre de contributions concernées
Je souhaite la RI	251
Je souhaite une TI	57
Est-il possible de baisser le seuil ?	53
Je souhaite la TEOM	49
Je souhaite la TEOMi	47
Est-il possible de choisir le volume de son bac d'ordures ménagères ?	39
Serons-nous dotés de poubelles pour le tri des déchets (plastiques, verres, journaux).	33
La facturation au poids est la plus juste.	21
Est-il possible d'augmenter le seuil ?	20
Comment inciter les usagers à trier si le coût augmente ?	19
Est-il possible de concevoir une tarification incitative qui garantisse une baisse de la facture dès lors que le foyer baisse sa production d'ordures ménagères ?	18
La tarification proposée n'est pas suffisamment incitative.	18
Pourquoi un seuil ?	18
Sortir sa poubelle moins souvent en été entraîne des problèmes d'odeurs.	17
Il y a un lien entre la mise en place d'une Tarification Incitative et l'augmentation des dépôts sauvages	17
Y-a-t-il une tarification adaptée pour les résidences secondaires ?	14
Pourquoi le passage de 2 collectes à 1 collecte par semaine n'a pas entraîné une diminution de la TEOM ?	13
Le montant total du service est calculé sous forme d'un montant à la levée	13
Votre système pénalise les personnes qui ont une base TEOM faible au détriment de ceux qui ont une base TEOM élevée.	13
Ma facture va augmenter en tarification incitative par rapport à la TEOM alors que je ne produis que très peu de déchets	12
Pourquoi avoir arrêté la collecte des encombrants qui avait lieu avant ?	9
Les personnes qui ont une TEOM basse sont le plus souvent des foyers modestes, donc ce sont eux que nous allons taxer une fois de plus	9
Est-il possible d'augmenter au fur et à mesure des années la part variable ?	9
Pour rendre acceptable une tarification incitative, il faut baisser les dépenses et augmenter les recettes, en trouvant d'autres clients par exemple.	8
Cela sert-il vraiment à quelque chose de consulter les usagers puisque tout est déjà décidé d'avance ?	7
Le rapport de consultation est complexe et rébarbatif.	7
J'ai connu une augmentation de 20% de ma TEOM l'année dernière	7
Est-il possible de ne faire que 2 collectes des ordures ménagères par mois ?	7
Pourquoi organiser une consultation ? "c'est la rue qui fait la loi".	6

Nous n'avons pas de déchèterie sur notre commune, ce qui occasionne une différence de traitement entre les usagers	6
Comment les personnes âgées qui ne peuvent se déplacer en déchèterie vont-elle faire pour trier ?	6
Les fours étaient censés rapporter de l'argent, au final ils coûtent très cher. Ne faudrait-il pas fermer cette installation ?	6
Le SICTOM participe-t-il à l'éducation des plus jeunes générations sur le tri	6
Comment justifier la situation de Châteauneuf sur Loire qui bénéficie de deux collectes par semaine (Emballages et Ordures ménagères)	5
Est-il possible d'ouvrir les déchèteries le lundi ou le dimanche ?	5
Est-il possible d'avoir les différents tarifs	5
Un particulier peut-il choisir de ne pas utiliser les services du SICTOM	5
Le seuil correspond t-il au nombre de passages du camion ?	5
Pourquoi ne pas imposer aux fabricants des normes pour éviter le sur emballage	5
...	...

L'ensemble des contributions des usagers ainsi que les réponses des élus du SICTOM dans un document intitulé « REPONSES AUX CONTRIBUTIONS DES USAGERS » disponible sur le site internet du SICTOM.

8.2. VOTE DES ELUS SUR LA TARIFICATION DES DECHETS MENAGERS

Le 23 novembre le comité syndical a voté pour la mise en place d'une Redevance Incitative en substitution de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : par 40 voix pour, 22 voix contre et 2 votes nuls.

Le 30 novembre la Communauté de Communes des Loges a voté pour la mise en place d'une Redevance Incitative en substitution de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sur son territoire par 34 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions.

En décembre, le SICTOM a envoyé un courrier à l'ensemble des usagers du SICTOM de Châteauneuf-sur-Loire pour informer des décisions respectives du SICTOM et de la Communauté de Communes des Loges.



Z.I. Saint-Barthélemy - BP 97

45 110 CHATEAUNEUF SUR LOIRE

Tél: 02 38 59 50 25

Courriel : sictom@sictom-chateauneuf.fr

Du lundi au vendredi : 9h-13h-/ 14h-17h

Le samedi, uniquement accueil téléphonique : 9h-12h



Imprimé sur papier recyclé avec des encres végétales par